



Gesves, le 20 juin 2011

Madame Joëlle Milquet  
Val de la Futaie, 17  
**1000 Bruxelles**

Madame la Présidente du CdH,

VentdeRaison<sup>(\*)</sup> estime qu'il est de son devoir de vous mettre en garde contre une dérive regrettable qui risque d'entacher le capital de sympathie dont jouit encore le CdH en Région wallonne.

Sous la plume de JP de Vogelare, le Soir du mercredi 18 mai 2011 publie un article (« L'éolien en énergie provinciale ») consacré aux déclarations du CdH Benoît Thoreau qui estime que c'est à la Province de superviser le développement éolien, notamment par un plan éolien, et à l'intercommunale Sedifin d'aider financièrement les communes.

[http://www.lesoir.be/regions/brabant\\_wallon/2011-05-18/l-eolien-en-energie-provinciale-840707.php](http://www.lesoir.be/regions/brabant_wallon/2011-05-18/l-eolien-en-energie-provinciale-840707.php)

A ce sujet, il convient de rappeler que dans le compte-rendu analytique du Parlement wallon concernant le débat éolien du 6 avril dernier, on aura pu prendre connaissance de certaines orientations du nouveau Cadre de Référence (CDR).

Pour combattre les incohérences actuelles et le fait du « premier arrivé premier servi » le Ministre Nollet a estimé que :

***« les mécanismes de permis sont insuffisants pour orienter le choix des sites dans une cohérence régionale ».***

Cette logique devrait aboutir à une cartographie élaborée **au niveau régional d'abord (et pas au niveau provincial d'abord).**

Dans ce contexte il est tout de même curieux de constater l'existence de certains mouvements locaux, de type provincial ou communal, plus ou moins dissidents par rapport à cette « cohérence régionale » et qui, en attendant la publication ou du moins la définition de cette cartographie, se hâtent d'essayer de faire passer des projets sur base de projections purement locales, comme c'était le cas d'Isabelle Poncelet en province de Luxembourg et maintenant de Benoît Thoreau au Brabant wallon. C'est donc cela la « cohérence régionale » ?

De plus, il s'avère que ses idées se traduisent par une ponction de pas moins de 270 millions d'euros sur les consommateurs d'électricité wallonne, parmi lesquels des démunis qui n'ont déjà pas les moyens de payer leur facture d'électricité aujourd'hui.

---

<sup>(\*)</sup> VentdeRaison (<http://www.ventderaison.com>) est une association de fait qui combat la prolifération anarchique des usines éoliennes en Région wallonne et fédère les opposants à 72 projets.

Le conseiller Thoreau montre clairement son dédain envers le pouvoir d'achat des Wallons lorsqu'il prétend:

**« Le Brabant wallon peut raisonnablement en arriver très vite à disposer sur son sol de 75 éoliennes. De quoi produire les 300 GWh en éolien, représentant le tiers des 40 % des sources d'énergie renouvelable dans la consommation électrique totale de 2.200 GWh évaluée en 2020 dans la Jeune Province. »**

Il oublie de préciser que ces 300GWh produiront annuellement 300.000 CV, à payer par le consommateur par ponction sur sa note d'électricité. Au taux actuel des CV (près de la pénalité de 100€/MWh) cela représente 270 millions d'euros, dont les Wallons (consommateurs/contributeurs) seront privés du pouvoir d'achat correspondant. Remarquons qu'aucun promoteur n'a pu réfuter le fait que les éoliennes, dans les régions peu ventées comme chez nous, sont une arnaque sur le plan économique et un désastre sur le plan écologique.

<http://www.leseoliennes.be/economieolien/yieldBU.htm>

Mais au-delà de ces dérives, il convient de repreciser que nul n'ignore que parmi les sources d'énergie alternatives l'éolien offshore, de compétence fédérale, constitue la pièce maîtresse de cet édifice, comme l'a à plusieurs reprises affirmé le Ministre fédéral de l'Energie.

Nous constatons cependant que le Plan d'action national en matière d'énergies renouvelables qui se rapporte à la Directive 2009/28/CE, ne permet pas de vérifier ce qu'il est convenu d'appeler le « burden sharing » entre les Régions. Le Tableau 10b de ce plan (Estimation de la contribution prévue de chaque technologie fondée sur des sources d'énergie renouvelables afin d'atteindre les objectifs contraignants de 2020 et la trajectoire indicative pour les parts de l'énergie produite à partir de sources renouvelables dans le secteur de l'électricité de 2015 à 2020) nous apprend que l'éolien représentera en 2020 un effort de 4320 MW.

Compte tenu du potentiel énorme en mer du Nord, l'effort fédéral pourrait, selon Greenpeace, (cfr 3<sup>E</sup>: A North Sea Grid (R)evolution) être de 3846MW, dans le cadre des parcs offshore européens interconnectés, d'un potentiel de 48.000MW permettant, à terme, d'assurer 20% des besoins européens en matière d'électricité.

Un petit pays densément peuplé comme la Belgique pourrait tirer une légitime fierté d'essayer de réaliser, en 2020, 3846MW en offshore plutôt que de se faire imposer par l'irréflexion de Régions comme la Wallonie, une déstructuration certaine du patrimoine paysager et monumental causée par cette folie à vouloir installer, pour 2020, 2000MW de puissance éolienne.

D'après le Plan précité il semble que l'effort national en matière de quota de renouvelables dans les différentes composantes chaleur, transport, électricité se différencie apparemment très fortement des chiffres wallons correspondants. C'est ainsi que l'effort global national de 13% se répartit comme suit sur les composantes précitées :

C-SER : 11,5% de la demande de chaleur 2020 estimée,

T-SER : 10% de la demande transport 2020 estimée.

E-SER : 21% de la demande d'électricité estimée

On est obligé de constater que l'insensé effort E-SER wallon, qui conformément au projet de AGW du 11 février dernier, se monterait à 37,9% fin 2020 se distingue singulièrement de l'effort national de 21%. Cette différence énorme (plus de 80% !) semble ou bien signifier une capitulation face au burden sharing des autres Régions, soit un certain laxisme en matière d'effort C-SER compte tenu du fait que l'effort T-SER est difficilement différenciable régionalement.

Vu la répartition de la consommation d'électricité entre les Régions, l'effort national de 21% E-SER et l'effort wallon de 38% E-SER sur 40% de la consommation nationale, on peut en déduire que le burden sharing E-SER des deux autres Régions ne serait que de  $(21 - 38 \cdot 0,4) / 0,6 = 10\%$  ?? Cette course folle fait évidemment le bonheur des Flamands qui devront contribuer d'autant moins et préserver leur patrimoine paysager et monumental.

Thoreau est fier d'imposer à ses semblables, un fardeau de 40% de E-SER alors que l'objectif national n'est que de 21%. Au coût de 277 millions d'euros à charge des consommateurs.

**Quelle peut-être la motivation du CdH pour vouloir, en termes d'E-SER 2020 un montant quasi quatre fois aussi important que celui des autres Régions, au prix de nuisances environnementales irréversibles et d'une ponction financière significative ?**

Alors que, ceteris paribus, le seul offshore permet de rencontrer largement nos obligations 2020.

Car tant les recommandations des organes consultatifs (Bureau du Plan, AMPERE, CREG, commission 2030), que l'Union européenne préconisent la priorité du développement far-shore et la constitution d'un réseau de distribution intégré à l'échelle européenne.

L'actuel Ministre fédéral de l'Energie (Mr Magnette) soulignait récemment

*«Vu les limites du potentiel de développement de l'éolien sur terre, tant en Région flamande qu'en Région wallonne, le Plateau Continental belge (de compétence fédérale) offre un potentiel important pour l'implantation de parcs éoliens offshore. Le développement attendu de l'éolien offshore jouera un rôle important dans le développement global des énergies renouvelables en Belgique »*

Il est vrai que c'est depuis quelques années seulement que les projets en mer commencent à se multiplier. En Europe, l'année 2010 a été particulièrement productive avec 308 nouvelles éoliennes, soit une augmentation de 51% de la capacité installée en mer. Cela s'explique par la nécessité de s'affranchir des contraintes grandissantes de l'éolien terrestre : manque de place dans les pays à forte densité démographique comme le Danemark, les Pays-Bas, et la Belgique, et le rejet des projets par les populations à cause du bruit et de l'impact sur le paysage. **VentdeRaison fédère les opposants à 70 projets éoliens rien qu'en Wallonie, c'est dire qu'il y a un sérieux problème d'acceptation.**

Les éoliennes offshore sont plus productives : en moyenne, 1 MW de puissance installée permet, grâce à des vents plus stables, de produire entre 1,5 et 2 fois plus en mer que sur terre.

L'espace disponible en mer est moins restreint que sur terre. Cela permet d'installer des parcs comprenant un grand nombre d'unités, et donc de réaliser des économies d'échelle sur le transformateur, le raccordement, la maintenance, etc. Cela permet également d'augmenter la superficie des parcs pour espacer les machines entre elles : ainsi, le sillage d'une éolienne ne

crée pas de turbulences pour celles qui se situent derrière. Le rendement et la durée de vie des machines s'en trouvent améliorés.

Les économies d'échelle proviennent également de la taille des hélices : du fait de la meilleure exposition au vent et de contraintes moins fortes au niveau de l'impact sur le paysage, les machines offshore peuvent être plus élevées et leurs pales plus longues. Cela permet d'atteindre des puissances de plus en plus élevées, jusqu'à 10MW pour les tout derniers modèles, tandis que les coûts de construction et de maintenance d'une éolienne augmentent peu en fonction de sa taille.

Il ne faudrait pas se laisser bercer par ceux qui prétendent que la complémentarité de l'éolien wallon dans l'atteinte des objectifs nationaux, ait un sens. On pourrait de la sorte, affirmer que si on faisait faire à tous les fonctionnaires wallons une heure ou deux, par jour, de vélo statique couplé à un générateur de courant, cette source également « compléterait valablement les autres... ».

Il va de soi que le choix des vecteurs est un problème éminemment multicritère où interviennent des considérations comme le coût efficace, les nuisances pour les citoyens, le rendement utile, l'organisation spatiale et le respect du patrimoine paysager.

Quant aux incitants à la production offshore il convient de souligner que le tarif belge (107/MWh) est un des plus bas d'Europe. Le prix de rachat en France est de 130€/MWh (arrêté du 17 novembre 2008) durant les dix premières années. Il est fixé à 150€/MWh en Allemagne et à 230€/MWh au Portugal

Par respect pour le citoyen, pour notre patrimoine paysager et une politique énergétique intelligente, Il serait donc souhaitable d'exiger d'urgence la fixation du burden sharing régional en prenant l'engagement ferme de maximiser l'offshore avant toute autre règle de répartition provinciale. Ce burden sharing, au moment de son transfert vers les provinces devra nécessairement implémenter la règle d'en mettre le plus dans les coins pourris et les endroits les plus moches si on veut tant soit peu respecter la Convention de Florence.

Mr le Conseiller CDH Thoreau, en revendiquant ses 75 éoliennes, estimerait donc que la province du Brabant wallon serait la championne des coins pourris et des endroits les plus moches ?

Avec notre haute considération

Pour VentdeRaison(\*)  
guido van velthoven  
champia, 5  
5340 Gesves

---

(\*) <http://ventderaison.com> contact : [info@ventderaison.com](mailto:info@ventderaison.com)